ART. 1ER BIS N° 473

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - $(N^{\circ} 3879)$

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 473

présenté par Mme Krimi, M. Perrot, Mme Valérie Petit, M. Person et Mme Lenne

ARTICLE 1ER BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.